



Garanties 2010

Obsèques Financement +

[des solutions] pour les seniors



*L'assurance tranquillité
pour vos proches*

Notre partenaire



Pourquoi souscrire un contrat obsèques ?

> Afin d'épargner tout souci financier à ceux qui vous sont chers

- Parce qu'une fois à la retraite, en tant qu'ancien salarié, **la Sécurité sociale ne vous versera aucun capital décès.**
- En raison du **coût élevé des frais d'obsèques engendrés par un décès** : ils atteignent **4 000 €** en moyenne et sont souvent sous évalués.
- Le prix des obsèques varie d'une ville à l'autre. A Paris, il est en moyenne 20 % plus élevé qu'en province.

■ Quelques tarifs moyens constatés pour des prestations obsèques

(source OGF 2010)

Prestation obsèques	Transport du corps*
• Soins de conservation du corps 340 €	Prestation incluant la réalisation des démarches administratives, le cercueil et le transport du corps de Paris vers :
• Cercueil en sapin 600 à 1 000 €	• Maghreb 3 000 €
• Cercueil en chêne à partir de 1 000 €	• DROM 3 200 à 3 600 €
• Corbillard 300 €	• Europe 3 700 à 4 100 €
• Porteurs 350 €	• Afrique noire 3 100 à 4 000 €
	• Israël 3 600 €

*Selon les cas, certains coûts viennent s'ajouter comme :

- le transport supplémentaire, il s'élève en moyenne à 1 200 € pour le transport par route vers une chambre funéraire pour 3 jours et le transport à l'aéroport de départ
- les soins de conservation, demandés par certains pays, de 340 € en moyenne
- la toilette rituelle musulmane de 130 € en moyenne
- la toilette rituelle juive de 500 € en moyenne.

> Pour soutenir vos proches

En effet, vos proches auront de nombreuses et pénibles démarches à accomplir : déclarer le décès à la mairie sous 24 heures ; prévenir l'employeur et le Pôle Emploi sous 48 heures ; mais aussi, informer rapidement la banque, le propriétaire de votre logement, la caisse d'assurance vieillesse, les caisse(s) de retraite complémentaire(s), ... **et bien entendu organiser les obsèques** : contacter le cimetière ou le crématorium, appeler un marbrier, ...

Le saviez-vous ?

> Fiscalité et délai

Les contrats obsèques sont des contrats d'assurances vie soumis à une fiscalité particulière*.

Les bénéficiaires doivent donc réaliser des démarches administratives lourdes pour obtenir des documents (déclaration au centre des impôts...) indispensables au versement du capital obsèques. **En conséquence, le capital obsèques est réglé environ deux mois après le décès** et des taxes peuvent être appliquées sur le montant du capital.

> Dans quel cas ?

La fiscalité, et les démarches administratives associées, s'applique uniquement quand le bénéficiaire désigné dans le contrat n'est pas tenu au règlement des frais d'obsèques. On parle de bénéficiaire à titre gratuit.

> Comment l'éviter ?

En désignant un bénéficiaire à titre onéreux c'est à dire la personne qui paiera les obsèques. Pour véritablement décharger vos proches, nous vous conseillons de choisir une clause bénéficiaire désignant soit une personne physique qui aura pris en charge les obsèques soit une personne morale, l'entreprise de pompes funèbres, qui sera chargée de l'organisation des obsèques (clause sur fond rose de la demande d'adhésion). En choisissant cette clause, vos proches n'auront pas à faire l'avance de frais (dans la limite du capital garanti).

Astuce

Pour éviter la fiscalité sur le montant de vos obsèques, il vous suffit de choisir la clause bénéficiaire sur fond rose.

Votre garantie*

Un capital au choix entre 2 000 et 9 000 € sans formalités médicales.

Capital décès	Minimum	Maximum	Par tranche de
	2 000 €	9 000 €	1 000 €

Des capitaux supérieurs jusqu'à 18 000 € sont ouverts à la souscription.
Pour en savoir plus, contacter nos conseillers au **0 974 50 20 20**



■ A l'adhésion

- Vous bénéficiez des avantages du contrat Obsèques Financement +
 - aucune formalité médicale
 - une couverture immédiate en décès accidentel
- Vous avez le choix parmi plusieurs clauses bénéficiaires. Pour éviter à vos proches toutes avances de frais, nous vous conseillons de choisir la clause à titre onéreux (clause sur fond rose de la demande d'adhésion).

A noter

La garantie est viagère : le capital que vous avez choisi est garanti pendant toute votre vie dès lors que vous vous acquittez de vos cotisations.

Cotisations

Cotisations TTC en euros - 2010

Capital décès	Cotisation	18-27 ans	28-37 ans	38-47 ans	48-52 ans	53-57 ans	58-62 ans	63-67 ans	68-72 ans	73-77 ans	78-84 ans
2 000 €	viagère	3,48 €	3,48 €	7,18 €	7,18 €	7,18 €	10,34 €	12,90 €	16,72 €	22,02 €	34,40 €
	15 ans	8,36 €	8,36 €	12,28 €	12,28 €	12,28 €	14,64 €	16,60 €	19,54 €	23,86 €	35,32 €
	unique	992,64 €	1 152,24 €	1 338,48 €	1 477,68 €	1 581,60 €	1 689,36 €	1 800,00 €	1 910,16 €	Nous consulter	
3 000 €	viagère	5,22 €	5,22 €	10,77 €	10,77 €	10,77 €	15,51 €	19,35 €	25,08 €	33,03 €	51,60 €
	15 ans	12,54 €	12,54 €	18,42 €	18,42 €	18,42 €	21,96 €	24,90 €	29,31 €	35,79 €	52,98 €
	unique	1 488,96 €	1 728,36 €	2 007,72 €	2 216,52 €	2 372,40 €	2 534,04 €	2 700,00 €	2 865,24 €	Nous consulter	
4 000 €	viagère	6,96 €	6,96 €	14,36 €	14,36 €	14,36 €	20,68 €	25,80 €	33,44 €	44,04 €	68,80 €
	15 ans	16,72 €	16,72 €	24,56 €	24,56 €	24,56 €	29,28 €	33,20 €	39,08 €	47,72 €	70,64 €
	unique	1 985,28 €	2 304,48 €	2 676,96 €	2 955,36 €	3 163,20 €	3 378,72 €	3 600,00 €	3 820,32 €	Nous consulter	
5 000 €	viagère	8,70 €	8,70 €	17,95 €	17,95 €	17,95 €	25,85 €	32,25 €	41,80 €	55,05 €	86,00 €
	15 ans	20,90 €	20,90 €	30,70 €	30,70 €	30,70 €	36,60 €	41,50 €	48,85 €	59,65 €	88,30 €
	unique	2 481,60 €	2 880,60 €	3 346,20 €	3 694,20 €	3 954,00 €	4 223,40 €	4 500,00 €	4 775,40 €	Nous consulter	
6 000 €	viagère	10,44 €	10,44 €	21,54 €	21,54 €	21,54 €	31,02 €	38,70 €	50,16 €	66,06 €	103,20 €
	15 ans	25,08 €	25,08 €	36,84 €	36,84 €	36,84 €	43,92 €	49,80 €	58,62 €	71,58 €	105,96 €
	unique	2 977,92 €	3 456,72 €	4 015,44 €	4 433,04 €	4 744,80 €	5 068,08 €	5 400,00 €	5 730,48 €	Nous consulter	
7 000 €	viagère	12,18 €	12,18 €	25,13 €	25,13 €	25,13 €	36,19 €	45,15 €	58,52 €	77,07 €	120,40 €
	15 ans	29,26 €	29,26 €	42,98 €	42,98 €	42,98 €	51,24 €	58,10 €	68,39 €	83,51 €	123,62 €
	unique	3 474,24 €	4 032,84 €	4 684,68 €	5 171,88 €	5 535,60 €	5 912,76 €	6 300,00 €	6 685,56 €	Nous consulter	
8 000 €	viagère	13,92 €	13,92 €	28,72 €	28,72 €	28,72 €	41,36 €	51,60 €	66,88 €	88,08 €	137,60 €
	15 ans	33,44 €	33,44 €	49,12 €	49,12 €	49,12 €	58,56 €	66,40 €	78,16 €	95,44 €	141,28 €
	unique	3 970,56 €	4 608,96 €	5 353,92 €	5 910,72 €	6 326,40 €	6 757,44 €	7 200,00 €	7 640,64 €	Nous consulter	
9 000 €	viagère	15,66 €	15,66 €	32,31 €	32,31 €	32,31 €	46,53 €	58,05 €	75,24 €	99,09 €	154,80 €
	15 ans	37,62 €	37,62 €	55,26 €	55,26 €	55,26 €	65,88 €	74,70 €	87,93 €	107,37 €	158,94 €
	unique	4 466,88 €	5 185,08 €	6 023,16 €	6 649,56 €	7 117,20 €	7 602,12 €	8 100,00 €	8 595,72 €	Nous consulter	

Comprendre

Viagères : Cotisations mensuelles versées pendant la durée de vie de l'adhérent

15 ans : Cotisations mensuelles temporaires versées pendant 15 ans

Unique : Cotisation versée en une seule fois

Peu importe le type de cotisation, vos proches percevront le capital choisi à votre décès.

■ **Cotisation en âge à l'adhésion :** Plus tôt vous adhérez, moins votre cotisation sera élevée. Son montant restera le même pendant toute la durée de votre contrat.

■ **Calcul de votre cotisation :** Pour le calcul de votre cotisation, votre âge est celui que vous aurez au 31 décembre de l'année de prise d'effet de votre contrat.

Exemple : date d'effet de l'adhésion le 01/01/2010, date de naissance le 25/10/1960 soit 50 ans.

Vous avez la certitude que votre cotisation reste fixe pendant toute la durée de paiement choisie.

Des garanties d'assistance* proches de vos besoins

A votre adhésion

Vous bénéficiez dès votre adhésion de services d'assistance pour faire connaître vos souhaits, vous simplifier la vie et celle de vos proches.



■ Recueil des volontés essentielles

Lors de votre adhésion, APRIL Assurances vous enverra le document « Recueil des volontés essentielles », pour vous permettre de stipuler vos souhaits.

NOUVEAU

Le moment venu, vos proches pourront connaître vos exigences et les mettre en œuvre grâce au capital garanti.

Pour vous et vos proches

■ APRIL Assistance Obsèques fournira :

- **une assistance téléphonique concernant la résolution des questions :**
 - administratives : déclarations de décès, aides sociales, pensions de veuvage, droits, ...
 - juridiques : liées à la succession, ...
 - dans les domaines liés aux obsèques : coût, inhumation, chambre funéraire...
- **des courriers types** nécessaires aux organismes et administrations et vous communique le cas échéant leurs coordonnées pour les informer du décès et prendre les mesures adéquates.
- **une écoute et une aide à la recherche de professionnels assurant la prise en charge psychologique.**

Ces prestations vous sont destinées en cas de décès d'un proche puis à vos proches lors de votre décès.

A votre décès

■ Organisation et prise en charge du rapatriement du corps.

- En cas de décès survenu au cours **d'un voyage ou d'un déplacement touristique** à plus de 50 km du domicile, le corps est transféré jusqu'au lieu d'inhumation en France métropolitaine (y compris dans le département de résidence pour les DROM).
- Prise en charge d'un titre de transport aller et retour et remboursement des frais d'hôtel jusqu'à 150 €, si la présence sur place d'un proche s'avère indispensable pour effectuer les formalités de reconnaissance ou de rapatriement du corps.

■ Accompagnement dans les déplacements.

APRIL Assistance Obsèques organise et prend en charge jusqu'à 150 €, la mise à disposition d'une personne et d'un véhicule pour régler les démarches administratives.

■ Accompagnement, coordination et aide à la préparation des obsèques.

APRIL Assistance Obsèques peut guider vos proches dans le choix des prestations funéraires en cohérence avec le capital choisi et les volontés essentielles déclarées.

■ Aide au Transport du corps vers le pays de son choix

Pour ceux qui ont gardé des liens privilégiés avec leur pays d'origine. Ce service permet à vos proches la mise en relation avec un expert du transport de défunt à l'international. Vous pourrez ainsi rejoindre vos terres, votre famille.

NOUVEAU

APRIL Assistance Obsèques assure la mise en relation avec un prestataire compétent de la mise en bière au transport et accompagne vos proches dans l'organisation, la réalisation des démarches.

Rapprochez-vous de votre assureur conseil pour déterminer le capital adapté à votre destination.

Si vous souhaitez bénéficier de ce service, il vous suffit de :

- cocher la case prévue sur la demande de souscription
- souscrire un capital décès minimum de 3000 €



Obsèques Financement+, un contrat complet

Une garantie simple et sûre

■ Sans formalités médicales

- Un capital décès de votre choix avec des **cotisations fixes**
- **Possibilité de rachat** du contrat ou de **mise en réduction du contrat** : dans ce dernier cas, si en raison de difficultés financières vous n'êtes plus en mesure de payer vos cotisations, votre contrat est maintenu et vous restez assuré pour un capital réduit en cas de décès (voir conditions générales).

Des services pour soulager vos proches

- **Aucune avance de frais** à réaliser par vos proches
(en choisissant la clause bénéficiaire sur fond rose ou notre partenaire OGF)
- La communication de vos volontés essentielles à vos proches
- La possibilité d'organiser **le transport du corps vers le pays de votre choix**
- Une assistance complète

* Conformément aux conditions générales.

Un service complémentaire pour accompagner vos proches

APRIL Assurances a mis en place un partenariat privilégié avec OGF. Vos proches pourront s'ils le souhaitent, contacter notre partenaire le jour venu 24h/24 et 7j/7 au **0 800 11 10 70**.



OGF est présent sur l'ensemble du territoire métropolitain et DROM (Guadeloupe, Martinique, Réunion) avec près de 1400 implantations en France dont les marques les plus connues Pompes Funèbres Générales, Roblot, Henri de Borniol et sous de nombreuses enseignes de proximité.

Grâce à ce partenariat, vos proches pourront, s'ils le souhaitent, bénéficier de :

- l'expérience et du professionnalisme d'OGF, N° 1 Français des Services Funéraires
- la prise en charge par un assistant funéraire habilité des formalités administratives et l'organisation matérielle des obsèques
- la possibilité de bénéficier de la mise en place d'un accord de délégation de créances

Plus précisément, l'assistant funéraire pourra se charger de :

- la détermination avec les proches des prestations funéraires qui devront être réalisées et l'établissement du devis correspondant
- la réalisation des formalités, des démarches indispensables et la gestion des relations avec les tiers (mairie, police, cimetière, culte,...)
- l'obtention des documents administratifs (acte de décès, autorisation de transport, autorisation d'inhumation ou de crémation,...)
- la coordination avec les proches pour l'organisation complète des obsèques
- la réalisation des obsèques conformément aux prestations choisies par les proches
- regrouper et envoyer à APRIL Assurances les documents nécessaires au paiement du capital garanti



APRIL Assurances à vos côtés

Spécialiste de l'assurance de personnes, APRIL Assurances conçoit des solutions d'assurances santé et prévoyance simples et innovantes pour les particuliers, les dirigeants d'entreprises et les travailleurs indépendants. Elle propose également une gamme complète de contrats d'assurance de prêt. Depuis sa création, APRIL Assurances s'engage à apporter une satisfaction optimale à ses assurés par des contrats clairs, lisibles, assortis de nombreux services et d'une qualité de gestion hors normes en 24 heures.



Santé, Prévoyance, Assurance de Prêt
particuliers et professionnels

Tél. **09 74 50 20 20**
(appel non surtaxé)

www.april.fr

[Notre engagement, votre satisfaction]



- Vous apporter la qualité au prix juste
- Vous garantir un traitement en 24h
- Vous simplifier l'assurance
- Vous protéger surtout en cas de difficulté
- Vous faire profiter de services en ligne sur www.april.fr
- Vous satisfaire



Une société certifiée ISO 9001(1) version 2000

Retrouvez le détail des engagements d'APRIL Assurances sur www.april.fr

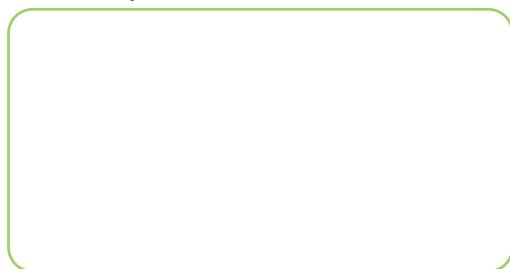
APRIL GROUP, changer l'image de l'assurance

APRIL GROUP propose des gammes de solutions complètes et diversifiées pour répondre aux besoins des particuliers, des professionnels et des entreprises, dans tous les domaines de l'assurance.

A sa création en 1988, APRIL GROUP a pris l'engagement de changer l'image de l'assurance en plaçant le client au cœur de son organisation.

Aujourd'hui, ce sont plus de **3 millions d'assurés** qui confient chaque jour la protection de leur famille et de leurs biens, de leurs salariés, de leurs entreprises aux **3 500 collaborateurs et 70 sociétés du groupe**.

Pour en savoir plus, contactez votre assureur-conseil



APRIL ASSURANCES UNE SOCIÉTÉ APRIL GROUP

Siège social,

Immeuble Aprilium
114 boulevard Marius Vivier Merle
69439 LYON Cedex 03
Fax 04 78 53 65 18 - Internet www.april.fr

S.A. au capital de 500 000 € - RCS Lyon 428 702 419 - Intermédiaire en assurances - immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 002 609 (www.orias.fr)

Autorité de contrôle prudentiel - 61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09.

Produit conçu et géré par APRIL Assurances. Obsèques Financement + est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.

